



LETTRE OUVERTE

Pourquoi nous appelons à la manifestation le 18 novembre à 18 h.

Nous aimerions vous alerter concernant une situation qui se déroule, depuis une dizaine d'années, au sein de la commune de Tarnos et dont les conséquences s'amplifient aujourd'hui.

La problématique se concentre particulièrement sur le service de police municipale.

La police municipale est un service communal dont la hiérarchie / l'organigramme, s'organise de manière spécifique. La détention des pouvoirs de police place en effet le service et ses agents sous l'autorité directe du Maire.

Pourtant depuis 2014, les relations se sont dégradées, les règles hiérarchiques ont été adaptées et certaines promesses n'ont pas été tenues.

La situation a pris une nouvelle ampleur en septembre avec le remplacement du gardien qui a cristallisé les différentes revendications.

Un préavis de grève a été envoyé. L'autorité territoriale et la direction n'ont fait aucun pas vers les policiers, alors que des propositions ont été faites et qu'il ne fallait pas grand-chose pour que le mouvement s'arrête.

Les policiers se mettent en grève en manifestant d'abord devant la mairie puis devant certaines écoles.

Les relations se dégradent encore et les policiers décident de continuer la grève en se focalisant sur la fermeture de la mairie.

Crime de lèse majesté, la direction menace les policiers de sanctions et de recherches de sanctions.

L'incapacité de l'administration communale à gérer la crise atteint ses limites et l'absence de dialogue social ne correspond pas à ce qui est habituellement prôné dans les instances paritaires.

Les policiers soutenus par la CGT au niveau interprofessionnel a envisagé une manifestation pendant le conseil municipal du mois de septembre.

L'autorité territoriale et le secrétaire général du syndicat de la mairie se sont mis d'accord par téléphone (contrat moral) afin de retrouver l'apaisement et sortir du conflit :

- laisser les policiers faire grève.
- ne pas contraindre le chef de la police municipale à suppléer la fermeture de l'hôtel de ville.
- pas de sanctions.
- pas de recherches d'éventuelles sanctions.

En échange les policiers et le syndicat s'engagent à cesser les manifestations.

Les manifestations ont cessé.

Par contre nous apprenons puis nous nous faisons confirmer par des élus et la direction lors d'une réunion, le 25 octobre, qu'ils ont demandé un conseil juridique payant afin de savoir si les règles pour faire grève ont été respectées.

L'autorité territoriale affirme qu'elle n'a jamais dit qu'il n'y aurait pas de recherches sur les sanctions, puis rajoute que l'on s'était mal compris.

Incompréhension et stupéfaction des représentants du personnel présents.

Les élus de la collectivité trouvent normal de connaître les règles juridiques et parlent même de grève perlée ou tournante.

Or on parle de grève perlée quand le travail est volontairement ralenti par les salariés, sans pour autant interrompre totalement l'activité de l'entreprise.

Le syndicat rappelle que la collectivité n'est pas une entreprise, son personnel des fonctionnaires territoriaux et que ces agents en grève n'arrêtent pas un appareil de production mais font des débrayages.

Débrayages qui sont encouragés par les mêmes élus pour des manifestations nationales...

Le contrat moral n'ayant pas été respecté par l'autorité territoriale, nous appelons à la manifestation avant et pendant le prochain conseil municipal devant l'hôtel de ville.

Nous invitons les agents, les militants, les syndiqués et les citoyens qui se posent des questions sur les attaques qui planent au dessus du droit de grève des agents municipaux à Tarnos à nous rejoindre devant l'hôtel de ville le lundi 18 novembre à 18 h.

Le bureau Syndical CGT - Territoriaux Tarnos